RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identicateur du produit

Nom du produit : **PFP Rodent Barrier M**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance : Mastic de rebouchage
Utilisations déconseillées : non déterminées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PESTEX
Chräbelstrasse 9
6410 Goldau
info@pestex.ch
www.pestex.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Tel.: 145

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Néant
Pictogrammes de danger	Néant
Mentions de danger	Néant
Mentions d'avertissement	Néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3 Composition / Information sur les composants

3.1 Mélanges

Description : mélange

3.2 Composants dangereux

Néant

3.3 Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :	Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation :	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau :	En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Après contact avec les yeux :	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Après ingestion :	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 Mesure de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel,sciure)..

6.3 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker en fûts bien fermés, de préférence dans le récipient d'origine, à l'abri de l'humidité et du rayonnement solaire direct

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Température : + 5 / + 35 °C

Péremption : 24 mois dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulières(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire.

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage :

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Couleur :	Gris
Odeur :	Eucalyptus
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé.
Inflammabilité :	Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair :	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH :	7,5 < pH < 8,2

Viscosité

Viscosité cinématique :	Non déterminé.
Dynamique :	Non déterminé.

Solubilité

L'eau :	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 25 °C:	1,81 g/cm³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect

Forme :	Pâteuse

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
Non inflammable résistance au feu	
Taux d'évaporation :	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles :	néant
Gaz inflammables :	néant
Aérosols :	néant
Gaz comburants :	néant
Gaz sous pression :	néant
Liquides inflammables :	néant
Matières solides inflammables :	néant
Substances et mélanges autoréactifs :	néant
Liquides pyrophoriques :	néant
Matières solides pyrophoriques :	néant
Matières et mélanges auto-échauffants :	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :	néant
Liquides comburants :	néant
Matières solides comburantes :	néant
Peroxydes organiques :	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	néant
Explosibles désensibilisés :	néant

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivités

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11 informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Mettre à disposition d'une entreprise agréée pour l'élimination des déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA

Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU, ADR, ADN, IMDG, IATA

Néant

14.3 Classe de danger pour le transport, ADR, ADN, IMDG, IATA

Néant

14.4 Groupe d'emballage, ADR, IMDG, IATA

Néant

14.5 Dangers pour l'environnement : Marine Pollutant

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

«Règlement type» de l'ONU :

Néant

RUBRIQUE 15 informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:	Département sécurité du produit
Contact:	N. LE LOUARN
Date de la version précédente:	21.12.2020
Numéro de la version précédente:	5

Acronymes et abréviations :

ADR:	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative

* Données modifiées par rapport à la version précédente